

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 07/2021 du 26 mars 2021

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA SAUVEGARDE ET SECURITE DES POSTES INFORMATIQUES A LA MAIRIE AVEC LA SOCIETE TBI

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juillet 2020 déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de l'expiration de la validité des antivirus pour le matériel informatique de la mairie le 3 avril 2021

Compte-tenu de la nécessité de changer d'antivirus pour faciliter le travail des Agentes,

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un service pour la sauvegarde des données et la sécurité des postes informatiques,

Vu la proposition de la société TBI de PLOERMEL,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est passé le 26 mars 2021 avec effet au 1er avril 2021 un contrat de service avec la société TBI de Ploërmel pour la sauvegarde des postes informatiques de la mairie et la fourniture de 4 antivirus TREND Worry F Sécurité pour assurer la sécurité informatique des postes à raison de 16 euros par mois HT.

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf résiliation des parties au contrat.

Fait à MOHON le 26 mars 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé le 9 avril 2021

